

SOMMAIRE

Coordination du plan loup	p. 2
Dommmages : Données au 30 avril 2017	p. 3
Protocole :	p. 4
Accidents Morts naturelles	p. 4
Zoom sur... Les stratégies de déclinaison locale du plan loup par les DDT(M)	p. 5
Dernière minute :	
■ Premières conclusions de la démarche prospective	p. 12
■ Les 20 ans de La Pastorale pyrénéenne	p. 12

Edito

Henri-Michel COMET,
ancien préfet de Loire-
Atlantique et de la
région pays de Loire,
est le nouveau préfet
de la région Auvergne-
Rhône-Alpes.



En tant que préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, je deviens préfet coordonnateur sur le loup et assume la mission interrégionale du plan d'action national loup.

Garant de sa bonne mise en œuvre sur le territoire national, je suis mobilisé pour assurer l'efficacité du dispositif qui vise à concilier activités humaines et préservation de la biodiversité.

La problématique des grands prédateurs dans notre pays ne m'est pas étrangère. En effet, en tant que préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, à Toulouse entre 2011 et 2014, j'ai lancé l'élaboration du volet Ours brun de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité.

A l'heure où se profilent les premiers résultats de l'évaluation prospective de la situation du loup à l'horizon 2025/2030 et de l'élaboration du plan d'action national loup 2018-2022, je souhaite être force de propositions et relais des territoires auprès des ministres pour toute évolution qui permettrait de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs concernés.

Henri-Michel COMET

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet coordonnateur sur le loup

Actualités

- L'arrêté ministériel fixant un nombre supplémentaire de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2016-2017 a été publié le 19 avril 2017. Voir p. 4
- Après la restitution de l'expertise collective biologique le 24 mars et de l'expertise sociologique le 6 avril, le groupe de travail s'est réuni le 20 avril pour élaborer les premières conclusions de la démarche prospective de la situation du loup en France sur le long terme (voir p. 12).

Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions nationales

- 24 mars 2017 : Restitution de l'expertise collective scientifique et technique loup.
Voir p. 12.
- 5 avril 2017 : Réunion de coordination des DDT(M).
- 6 avril 2017 : Restitution de l'expertise collective sur les aspects sociologique, culturels et ethnologiques de la présence du loup en France.
- 20 avril 2017 : Elaboration des conclusions du groupe de travail de la démarche prospective Loup.

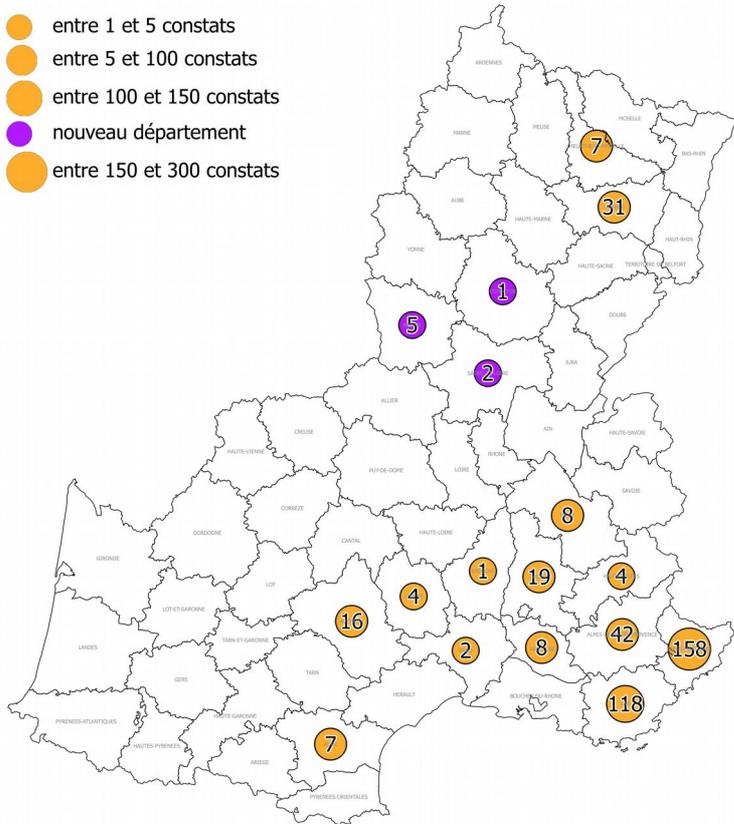
Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions locales

- 16 mars 2017 : Participation à la réunion de bilan de l'expérimentation « Déclaratif des dommages » dans le département des Hautes-Alpes pour l'année 2016.
- 21 avril 2017 : Participation au groupe de travail du projet de recherche mené par l'INRA et Montpellier SupAgro, en partenariat avec le CERPAM et intitulé « L'adoption des mesures de protection des troupeaux sur le territoire des Grands Causses permettrait-elle aux systèmes d'élevage de rester viables face à l'arrivée des loups ? »
- 26 avril 2017 : Participation au comité départemental loup de la Nièvre.

Données sur les dommages

Données attaques 2017*
Extraction Géoloup du 1er janvier au 30 avril
(données non stabilisées)

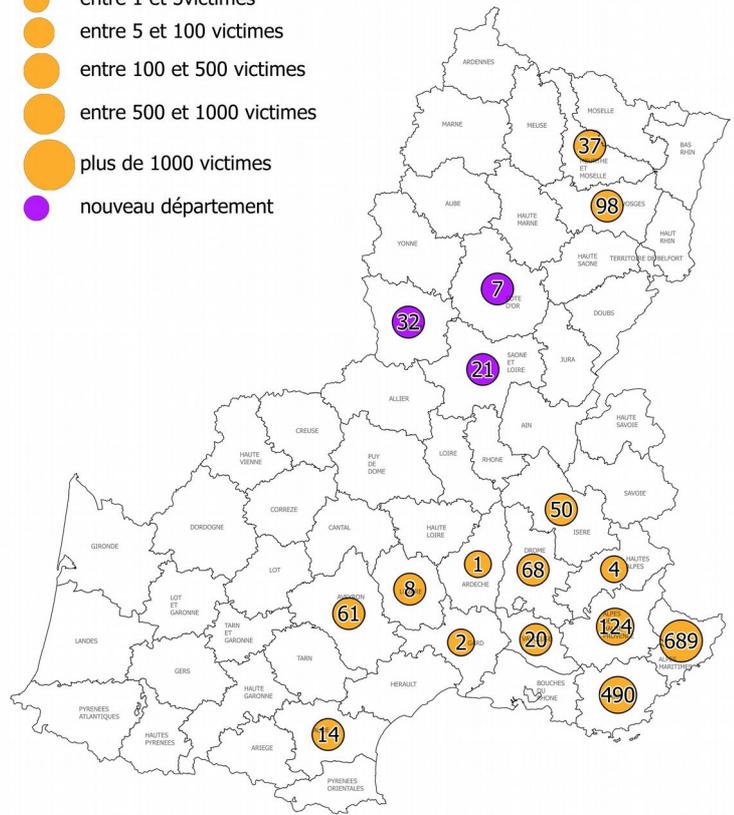
- entre 1 et 5 constats
- entre 5 et 100 constats
- entre 100 et 150 constats
- nouveau département
- entre 150 et 300 constats



*Nombre total d'attaques à l'exclusion des constats rejetés

Données victimes 2017*
Extraction Géoloup du 1er janvier au 30 avril

- entre 1 et 5victimes
- entre 5 et 100 victimes
- entre 100 et 500 victimes
- entre 500 et 1000 victimes
- plus de 1000 victimes
- nouveau département

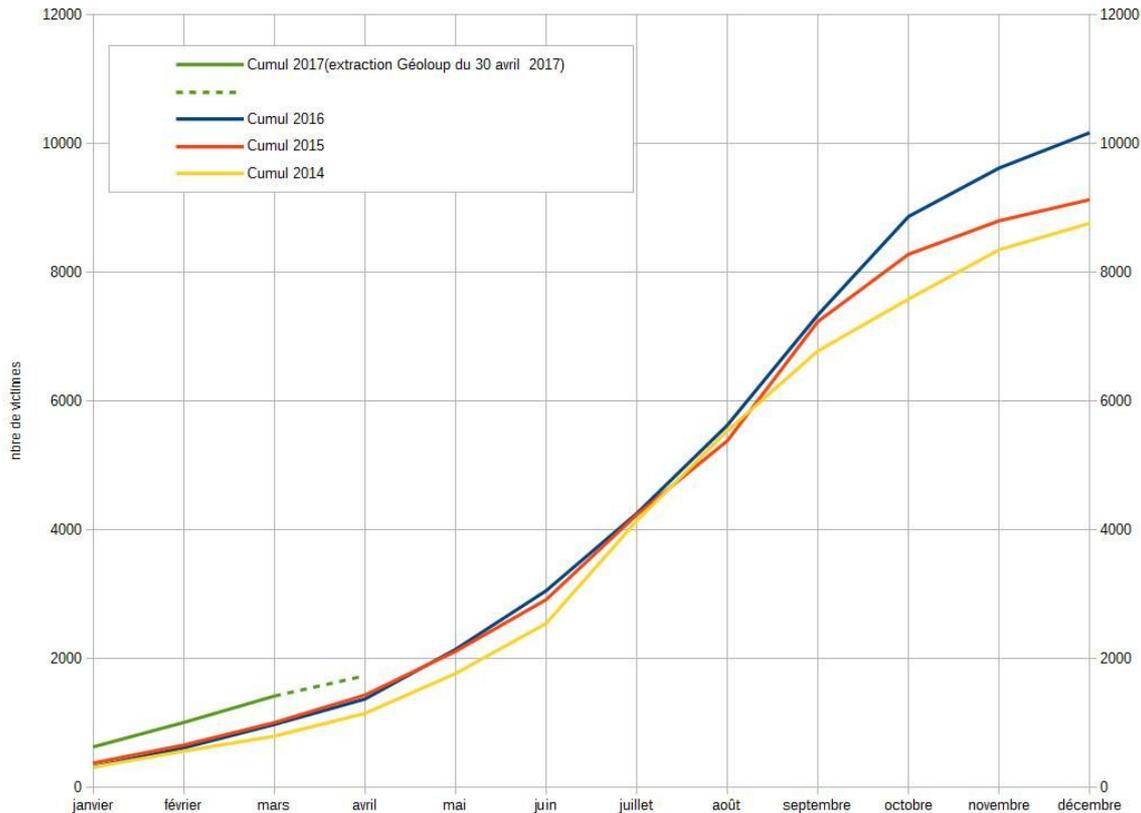


* Nombre de victimes constatées à l'exclusion des constats rejetés

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPME - 2017
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHN/PPME Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2017

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPME - 2017
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHN/PPME Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2017

Cumuls des victimes



Protocole d'intervention

Période du 1^{er} juillet 2016 - 30 juin 2017

Un 36e loup a été abattu le 5 avril 2017 par la Brigade loup sur la commune de Saint-Vallier dans les Alpes-Maritimes.

Le plafond de 36 loups fixé par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2016 a été ainsi atteint.

Conformément aux dispositions prévues en cas d'atteinte du plafond de destruction, toutes les autorisations de tir de défense ont immédiatement été suspendues jusqu'à la publication de l'arrêté ministériel fixant un nombre supplémentaire de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2016-2017.

Cet arrêté ministériel a été publié le 19 avril 2017 : il autorise la destruction de 2 loups supplémentaires d'ici le 30 juin 2017. Ces destructions sont limitées aux opérations de tirs de défense et de défense renforcée.

 Téléchargez l'arrêté du 10 avril 2017.

Les DDT(M) ont ainsi pu informer immédiatement les bénéficiaires d'autorisations que les tirs de défense et de défense renforcée pouvaient reprendre à compter du 20 avril 2017 conformément à la réglementation.

Accidents – Morts naturelles

- Le rapport d'autopsie pratiqué par le laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var a confirmé la cause accidentelle de la mort du loup qui avait été retrouvé sur la commune de Brignoles dans le département du Var le 2 février dernier. Voir Infoloup n° 14

En conséquence, l'animal n'a pas été décompté du plafond 2016 – 2017.

- 22 mars 2017 : Un loup a été trouvé mort sur la Commune de la Roche de Rame dans le département des Hautes-Alpes, à proximité de la route nationale. La dépouille a été récupérée et fera l'objet d'une autopsie.
- 13 avril 2017 : Les restes d'un animal écrasé par un poids lourd ont été récupérés sur la commune de Lardier dans les Hautes-Alpes. Les résultats de l'autopsie indiquent que la dépouille récupérée est «vraisemblablement» celle d'une jeune louve de l'année 2016. Des échantillons ont été prélevés pour confirmation par la génétique.

ZOOM SUR ...

les stratégies de déclinaison locale du plan loup par des directions départementales des territoires (et de la mer)

Les préfets sont chargés de la mise en œuvre du plan d'action national loup et des dispositions communes à tout département concerné par la présence du loup.

Ils s'appuient pour cela sur les Directions départementales des territoires (et de la mer), les DDT(M) en charge de :

- **coordonner le réseau** de correspondants départementaux chargés du suivi de la population de loups ;
- **apporter un appui aux éleveurs** confrontés à la prédation par le loup ;
- **mettre en œuvre les mesures d'urgence** pour la protection des troupeaux ;
- **instruire les contrats d'aide à la protection** des troupeaux ;
- **instruire les dossiers d'indemnisation** des dommages aux troupeaux domestiques sur la base des constats d'attaques réalisés principalement par l'ONCFS ;
- **instruire et préparer les dérogations** pour la destruction de loups ;
- **communiquer** sur le sujet notamment en situation de crise ;
- **assurer la préparation et le secrétariat du comité départemental loup** ou de la cellule de veille.

Dans chacune des DDT(M) concernées, des agents sont mobilisés sur la question du loup.

Ils disposent des données de terrain sur chacune des thématiques du plan et sont des référents techniques spécialisés sur l'espèce et sur les mesures à mettre en place.

Par leur connaissance du territoire et leurs compétences techniques multiples, ils jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre efficace et réactive du plan loup.

Ces agents constituent des interlocuteurs importants et qualifiés notamment pour les éleveurs confrontés à la présence du loup.

Selon les départements, la DDT(M) est organisée de façon spécifique pour tenir compte des enjeux « loup » locaux et apporter une réponse adaptée au territoire. C'est ce que nous proposons de faire découvrir au fil des numéros InfoLoup.

Pour commencer, la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes avec les interviews de Walter DEPETRIS et de Mathieu BARRETEAU.



La Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

Retour d'expérience

avec le témoignage de Walter DEPETRIS, Chef du Service Économie Agricole Ruralité et Espaces Naturels

Propos recueillis par M. METRAL et D. GENTIER

Les Alpes-Maritimes sont le département historique de présence du loup. Quelle est l'organisation de la DDTM pour assurer l'ensemble des missions que cela implique ?

La question du loup est prise en charge dans toutes ses composantes par le service « Économie Agricole, Ruralité, Espaces Naturels » : elle interfère dans de nombreux domaines et nous avons ainsi une vision globale de toutes les dimensions liées à la profession agricole et à la biodiversité. Cette organisation évite les contradictions entre services, le manque de connaissance sur un dossier ou encore la perte de liens avec la profession agricole. Cela permet une position claire vis-à-vis de nos interlocuteurs et la prise en compte de tous les enjeux liés au loup et au

pastoralisme. De ce point de vue, c'est une réelle plus-value !

Combien, d'agents sont mobilisés pour mener à bien cette mission ?

Dans notre département qui connaît une pression de prédation particulièrement importante, ce sont 5 agents qui se consacrent au traitement des contrats d'aide à la protection des troupeaux (155 en 2016), aux dossiers d'indemnisation des dommages (862 en 2016) et à la mise en œuvre du protocole d'intervention sur la population de loups..

Il s'agit d'une mission exigeante tout au long de l'année avec un pic correspondant à la période d'estive.



Alpage sur la commune de Belvédère, septembre, environ 1900 mètres d'altitude © Mathieu BARRETEAU - DDTM des Alpes-Maritimes



Pâturage d'hiver sur la commune de La Bollène-Vésubie, décembre, environ 1200 mètres d'altitude © Mathieu BARRETEAU - DDTM des Alpes-Maritimes

Au-delà de la contrainte des effectifs, quelle est la condition d'un fonctionnement efficace et réactif ?

Le sujet du loup demande un réel savoir-faire professionnel avec les acteurs concernés. Les agents de la DDTM sont très impliqués et expérimentés. L'un d'eux, Mathieu Barreteau, a noué des relations quasi personnelles avec tous les éleveurs du département.

Cette expérience, acquise sur le terrain, est un atout majeur pour notre fonctionnement. Elle est transmise aux nouveaux arrivants mais il faut bien constater que le manque de temps pour les missions de terrain entraîne une grande perte de connaissances. Nous vivons actuellement sur nos acquis.

Heureusement, aucun éleveur n'hésite à contacter les agents du service !

On ne mesurera jamais assez combien la relation de confiance, construite dans la durée avec la profession agricole, contribue à éviter les difficultés et prévenir certaines dérives.

La pression de prédation n'a-t-elle pas remis en cause cette confiance ?

Les éleveurs du département restent en grande difficulté eu égard au niveau de pression de prédation qui pèse sur eux, et ce toute l'année pour les sédentaires. Ils savent cependant que nous ne méconnaissons pas leurs problèmes et mettons tout en œuvre pour trouver des réponses. Dès qu'un cas d'attaque important est signalé, la DDTM va au-

devant de l'éleveur pour lui apporter appui et soutien et la profession agricole lui en sait gré.

Suite aux prélèvements significatifs de loups depuis 2014, la situation s'est améliorée sur certains secteurs. Pour la première fois le nombre d'attaques et de victimes s'est inscrit à la baisse dans le département. Les éleveurs manifestent cependant une forme de résignation face aux attaques qui persistent à un niveau restant exceptionnellement élevé.

En dépit des contraintes, nous avons la volonté de réduire les délais de traitement des constats.

Sur le terrain, l'appui de la Brigade Loup est-il décisif ?

La Brigade Loup est vraiment complémentaire du dispositif. Son action est très appréciée par la profession agricole.

L'action du Service départemental de l'ONCFS et des Lieutenants de Louveterie reste indispensable en parallèle : il est capital que le partenariat entre les acteurs fonctionne et que tous restent mobilisés. La brigade bénéficie des connaissances de terrain des lieutenants de louveterie pour mener ses actions avec efficacité et rapidité.

Récemment, de nouveaux Lieutenants de Louveterie ont été recrutés. Néanmoins, leur accompagnement pourrait être renforcé en les dotant du matériel nécessaire à leur efficacité.

La coordination avec les agents chargés des constats de dommages est-elle déterminante ?

Dans le département des Alpes-Maritimes, les constats sont réalisés par le Parc National du Mercantour sur son aire d'adhésion et par l'ONCFS sur les autres territoires.

Entre 2009 et 2012, les dommages ont presque triplé dans le département. Aujourd'hui, les attaques ont plutôt augmenté en nombre hors du Parc du Mercantour et la part des constats réalisés par l'ONCFS, tout au long de l'année, a fortement crû.

Les « agents constateurs » constituent un maillon essentiel et un facteur d'apaisement dans ce contexte de prédation majeure : ils représentent très souvent le premier et le seul contact humain avec l'administration pour des agriculteurs en détresse. Le maintien des moyens affectés à cette mission et sa professionnalisation dans un département où les dommages courent tout au long de l'année constituent un réel enjeu.

La coordination des services sur cette mission est essentielle. Quand la chaîne ne fonctionne pas bien, on s'en rend compte tout de suite !

En 2016, le système déclaratif* a été expérimenté avec certains éleveurs volontaires et dans un cadre défini à l'avance : la souplesse apportée est non négligeable et permet de réduire les déplacements, sur un même site notamment, mais cette procédure est encore relativement peu utilisée et doit être développée.

** Le système déclaratif expérimenté dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes, permet aux éleveurs de déclarer une attaque comprenant jusqu'à 5 victimes sans établissement d'un constat de dommages par des agents de l'ONCFS ou habilités. NDLR.*



Troupeau de brebis mérinos sur la commune de Châteauneuf d'Entraunes, juillet, environ 1700 mètres d'altitude © Mathieu BARRETEAU - DDTM des Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes : chiffres 2016

- ✓ 155 contrats de protection des troupeaux,
- ✓ 847 constats de dommages et 3111 victimes indemnisées soit 31 % des 9814 victimes au niveau national,
- ✓ Dans le cadre du protocole d'intervention 2016-2017 :
 - 126 autorisations de tirs de défense simple,
 - 45 autorisations de tirs de défense renforcée,
 - 12 tirs de prélèvements renforcés ordonnés par le préfet,
 - 14 loups tués (15 en 2015-2016 et 8 en 2014-2015).

Quel est le dispositif mis en place dans le Parc National du Mercantour ?

En zone cœur et d'adhésion du Parc, ce sont des vacataires qui interviennent pour constater les dommages. Ce système a ses limites en termes de disponibilité et de moyens.

L'établissement rencontre des difficultés à maintenir cette mission. Cependant elle contribue également au lien entre le Parc et la profession agricole.

Le dialogue entre les acteurs sur cet espace n'a pas toujours été facile en raison notamment des problèmes liés au loup.

Aujourd'hui, le Parc s'investit dans l'accompagnement d'un programme de rénovation ou construction de cabanes pastorales qui sont un réel besoin et cette action est très attendue des professionnels.

Une cabane correcte change la donne et permet d'accueillir la main d'œuvre nécessaire à la protection dans de bonnes conditions !

Interview de Mathieu BARRETEAU

Responsable de l'Unité pastorale

Propos recueillis par D. GENTIER

Mathieu BARRETEAU, pouvez-vous décrire votre mission ?

Dans les Alpes-Maritimes, 150 troupeaux sont concernés par la prédation du loup et il y a en moyenne un peu plus de 2 attaques par jour.

En tant que responsable de l'Unité pastorale, j'interviens à des degrés différents sur la mise en œuvre de chacun des volets du plan loup. Si je m'occupe intégralement de la question du protocole d'intervention, mes collègues Marie-Line BERTRAND et Adrien VINCENT sont chargés des mesures de protection des troupeaux et Evelyne DIANON assure l'instruction des dossiers d'indemnisation avec en renfort Anne Lise MAURIN.

J'apporte un appui sur les aspects techniques et je définis les orientations avec le chef de service et son adjoint.



De g. à dr. : Évelyne DIANON, Marie-Line BERTRAND, Mathieu BARRETEAU et Adrien VINCENT

Quel a été votre parcours jusqu'ici ?

Après une maîtrise des Sciences et Techniques de la Montagne et quelques expériences dans le milieu agricole, j'ai été berger.

Je m'occupe de la question du loup depuis 2003 à la DDTM où j'ai débuté comme technicien pastoral. À l'époque, cette fonction nous amenait à passer pratiquement les 3/4 de notre temps sur le terrain ! Les rencontres et l'écoute des éleveurs et bergers m'ont permis de construire ma connaissance du monde de l'élevage, de développer les compétences nécessaires et d'être bien intégré au contexte pastoral local. Je connais en effet la plupart des éleveurs concernés par le loup dans le département et c'est un atout considérable.

Aujourd'hui, je n'ai plus le temps d'aller sur le terrain. Heureusement, je rencontre encore les éleveurs en montagne à l'occasion de mes fréquentes sorties privées.

Même si nous nous consacrons à la gestion des dossiers, nous nous investissons pour être réactifs à tous les niveaux et pour anticiper les situations, c'est indispensable !

Vos relations permettent-elles d'apporter un soutien moral aux éleveurs ?

Avant, en cas de prédation importante, on se rendait chez l'éleveur.

Aujourd'hui, il n'y a plus que dans les situations de crise que nous sommes réellement en mesure de contacter l'éleveur pour le soutenir.

Ce sont les agents de l'ONCFS et les agents vacataires du Parc National du Mercantour qui apportent leur appui moral à l'occasion des constats de dommages. Ce temps d'écoute de l'incompréhension, du désespoir et parfois de la colère des éleveurs est nécessaire.

C'est pourquoi certains éleveurs restent réticents vis-à-vis du dispositif déclaratif des dommages.

Si nous ne nous déplaçons plus trop sur le terrain, nous sommes par contre toujours disponibles et à l'écoute pour aider les éleveurs d'un point de vue administratif dans la gestion de leurs dossiers d'aide à la protection, pour les aider à trouver un berger ou un aide-berger, ou encore un chien de protection...



Pâturages d'été sur la commune de Roubion, juin, environ 1600 mètres d'altitude © Mathieu BARRETEAU - DDTM des Alpes-Maritimes

Quelles sont vos relations avec le monde cynégétique ?

Le partenariat entre la DDTM, l'ONCFS, les lieutenants de louveterie et la fédération départementale des chasseurs fonctionne bien.

Dans les Alpes-Maritimes, les lieutenants de louveterie ont la responsabilité technique des opérations de tirs de défense renforcée.

La fédération départementale des chasseurs s'est engagée dans la formation des éleveurs et bergers qui n'avaient pas le permis de chasser afin qu'ils puissent le passer avec les meilleures conditions de réussite et l'ONCFS s'est fortement investi dans la formation de nombreux chasseurs afin qu'ils puissent participer aux opérations de tirs de prélèvements ordonnés par le préfet.

En 2015, conjointement avec l'ONCFS, nous avons procédé, par vallée, à une présentation du dispositif d'intervention aux sociétés de chasse afin d'organiser l'encadrement des opérations et pouvoir ainsi déléguer les opérations que l'ONCFS n'est pas en mesure de porter sur l'ensemble du territoire.

Comment expliquez-vous l'efficacité particulière du protocole d'intervention sur la population de loup dans votre département (NDLR : 8 loups période 2014-2015 ; 15 loups période 2015-2016 ; 14 loups période 2016-2017) ?

Cela s'explique sûrement par le fait qu'il y a beaucoup de loups dans le département donc une plus grande probabilité d'en rencontrer lors des opérations.

En ce qui concerne les autorisations individuelles (tirs de défense simple et renforcée) et compte tenu de la situation dans le département, plutôt que de réagir dans l'urgence, nous préférons anticiper et nous allons au-devant des éleveurs éligibles pour qu'ils demandent à bénéficier du dispositif d'intervention et qu'ils soient ainsi « équipés » d'un point de vue réglementaire le jour ou ils auront besoin de défendre leur troupeau.

Pour ce qui est des arrêtés ordonnant des tirs de prélèvements renforcés, nous nous attachons à élaborer des arrêtés aussi solides et fondés juridiquement que possible et qui n'ont d'ailleurs plus été attaqués depuis 2 ans. L'évolution du dispositif réglementaire a également contribué à sécuriser les arrêtés.

L'action de la Brigade loup rend les opérations de tirs de défense renforcée efficaces mais elle est très sollicitée et son intervention peut ne pas toujours être immédiate : la réactivité sur les situations de crise passe aussi par la mobilisation des acteurs locaux (ONCFS et lieutenants de louveterie en particulier).

Selon vous, quelles améliorations pourraient être envisagées ?

Le travail est conséquent mais intéressant. Les principales contraintes sont le manque de temps et la déconnexion croissante du terrain qui en découle. La qualité de nos interventions dépend souvent de la bonne connaissance et appréciation des situations : proximité, connaissances et objectivité permettent de faire diminuer une certaine tension.

Dans le département, tous les éleveurs ont mis en place des moyens de protection et nous aimerions avoir plus de solutions techniques à proposer en la matière.

Aujourd'hui, notre soutien intervient le plus souvent à travers la mise en action du protocole d'intervention. Beaucoup d'attaques ont lieu dans des endroits au relief très compliqué, escarpé, sans visibilité où ces interventions restent compliquées... Avec des troupeaux qui pâturent toute l'année, les conditions de surveillance constituent un véritable enjeu et les quartiers d'inter-saison présentant des milieux embroussaillés ou boisés représentent les secteurs les plus vulnérables à la prédation. Dans ces situations, des actions d'ouvertures des milieux pourraient certainement améliorer l'efficacité de la protection.



Pâturage d'été sur la commune de Coursegoules, juillet, environ 1500 mètres d'altitude © Marie DIEMERT

Merci à Walter DEPETRIS et à Mathieu BARRETEAU pour leur disponibilité et leurs témoignages.

Dernière minute

Premières conclusions de la démarche proactive

Les premières conclusions de la démarche proactive d'évaluation de la situation du loup en France sur le long terme (2025/2030) ont été présentées le 20 avril dernier en présence de la secrétaire d'État à la biodiversité, Barbara POMPILI.

Sur la base de la restitution de l'expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France, de l'expertise collective portant sur les aspects sociologiques, culturels et ethnologiques de la présence du loup en France et des travaux des trois ateliers thématiques (protection des troupeaux et foyers de crise - typologie des territoires par rapport à la colonisation - outils de gestion pour l'avenir), des propositions de mesures ont été formulées.

La réunion a permis de recueillir les réactions et les observations des parties prenantes.

La construction de scénarios de gestion, l'élaboration de l'arrêté interministériel fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2017-2018 et l'évolution de l'arrêté interministériel de 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) feront l'objet d'une nouvelle séance de travail.

En vue de cette réunion, les parties prenantes ont été invitées à fournir leurs propositions de stratégie de gestion sur la base d'un cahier des charges qui leur sera prochainement communiqué.

Samedi 13 mai 2017

**La fête des 20 ans de
l'action chien de
protection des
troupeaux**

à Aspet

Haute-Garonne

organisée par
la Pastorale Pyrénéenne

 www.pastotale.pyreneenne.fr



Fête des 20 ans de l'action chiens de protection des troupeaux

Ouvert à tous

Samedi 13 mai 2017
Au Bois Perché à Aspet (31)

Conférence Repas
Buvette Marché de producteurs
Démonstrations chiens de troupeaux Concerts

Info sur : www.pastotalepyreneenne.fr
Tel : 05.61.89.28.50

Au programme

- 9h : Rando marcheurs confirmés (3h) départ du Bois Perché
- 9h30 : Rando familiale (2h) départ du Bois Perché
- 11h : Début des festivités, ouverture du marché local
- 11h30 : Démonstration de chiens de conduite et chien de protection
- 14h : Rando familiale (2h) départ du Bois Perché
- 14h30 : Démonstration de tonte
- 15h : Démonstration de chiens de conduite et chien de protection
- 15h30 : Conférence
« Le chien de protection : historique, utilisation et perspectives »
- 18h15 : Démonstration de tonte
- 18h30 : Démonstration de chiens de conduite et chien de protection
- 18h45 : Apéro Concert
« Xavier Seldir » (Guitare - Chant)
- 19h30 : Repas sur réservation
- 20h : Concert « Piano BarBare »
(Piano-voix)
- 21h : Concert
« Lucien la Movaiz Graine »
(Musique festive)

Réservation repas au 05.61.89.28.50
(Salade, Paëlla, Fromage, Dessert, café)
Adultes : 11 € - Enfants : 6 €
(Enfant jusqu'à 13 ans)
N'oubliez pas vos couverts !

Toute la journée : jeux en bois, animations, ateliers, marché, restauration sur place, buvette etc...

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, mise en forme) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Pour consulter les autres numéros de la lettre InfoLoup  www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr